

AFFAIRE N° 20. - Marché de gré à gré passé avec la S.E. G.E.F.O.M. pour la construction d'un plateau d'E.P.S. à l'Ecole du Chaudron S.I.D.R.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré passé avec la S.E.G.E.F.O.M. pour la construction d'un plateau d'Education Physique à l'Ecole du Chaudron S.I.D.R.

Le montant du marché est de	1 522 000 Frs CFA
Les honoraires de l'Architecte HEBBARD sont de	76 100 Frs CFA
<hr/>	
La dépense totale est de	1 598 100 Frs CFA
<hr/>	

Le financement se fera de la manière suivante:

- Subvention de la Jeunesse et des Sports par arrêté n° 3 111 bis du 22 Novembre 1968 modifiant l'arrêté 3 192 du 31 Décembre 1964, modifié par l'arrêté n° 1700 du 4 Septembre 1965, fixant la dépense subventionnable à 1 600 000 Frs CFA.

- Soit 80 % à 1 600 000 Frs	1 280 000 Frs CFA
- Participation communale au budget 1969 (Chapitre 903, Article 2 302-50)	318 100 Frs CFA
<hr/>	
	1 598 100 Frs CFA
<hr/>	

Le financement étant ainsi intégralement assuré, je mets la question aux voix.

M. TESSIER. - Je ne sais pas si la décision du Service de la Jeunesse et des Sports est toujours en vigueur car elle s'opposait à recevoir des plateaux qui n'étaient pas équipés, s'il est revenu sur sa décision, je suis d'accord.

Approuvé
Saint-Louis, le 1^{er} Mars 1969
Le Maire
Le Secrétaire Général
signé: H. TESSIER

Adopté à l'unanimité.

Don copie certifiée conforme
p. le Directeur des Affaires Financières
signé: D. HOARAU